

L'attrait fiscal du Portugal

Portugal: un bon choix

Bon climat

Héritage historique

Coût de vie compétitif

Magnifiques paysages

Excellentes spécialités culinaires

Environnement sûr et faible taux de crime

Éducation et système de santé de haute qualité

Très bien classé pour "la facilité à y faire des affaires"



Résidents Non-Habituels Aperçu

Le Portugal est devenu un premier choix pour les particuliers qui exercent une activité à forte valeur ajoutée et qui souhaitent résider en Europe, depuis la mise en œuvre du régime fiscal des Résidents non-habituels (RNH) en 2009. Ces-derniers peuvent bénéficier d'un taux réduit de 20% à titre d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Taux applicable à la fois sur les salaires et sur les revenus professionnels et d'entreprises provenant du Portugal et dérivant d'activités à forte valeur ajoutée de caractère scientifique, artistique ou technique. Pouvant également, à condition que certaines conditions soient remplies, être exemptés d'impôt en ce qui concerne le revenu du travail (dépendant et indépendant), les intérêts, les gains en capital, et les pensions de retraites obtenues en dehors du Portugal.

Le régime est attribué aux personnes qui n'ayant pas été résidents fiscaux au Portugal au cours des 5 années précédentes, deviennent résidents fiscaux au Portugal.

Le statut est accordé pour une période de 10 ans et les citoyens portugais vivant à l'étranger, depuis au moins cinq ans, peuvent également bénéficier de ce régime fiscal.

Pour être considéré comme résident fiscal au Portugal, l'individu doit résider pendant plus de 183 jours au Portugal dans une période de 12 mois ou disposer d'un logement au Portugal qui laisse supposer qu'il y établit sa résidence habituelle.

De plus, en devenant Résident non-habituel Portugais, les particuliers à forte valeur ajoutée sont en mesure de disposer de leurs actifs bénéficiant d'exonérations fiscales, de transmettre leur richesse ou succession sans impôt sur l'héritage ou la donation et/ou pour profiter de leur retraite sans fuite d'impôt sur leurs pensions, sous certaines conditions.

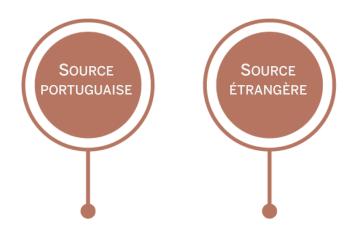
Résidents Non-Habituels Taux*

SUR LES BIENS

IMMOBILIERS



* Soumis à des conditions et dépendant d'une analyse au cas par cas.



SALAIRES	20% pour les activités à forte valeur ajouté	Exempté*
Pensions	14,5% a 48%	Exempté*
DIVIDENDES INTERÊT REDEVANCES GAINS EN CAPITAL	Les revenus locatifs à 28% Les plus-values imobilières évaluées à 50% de leur montant total 14,5% a 48%	Exempté*

Autres revenus 14.5% a 48%

Golden Visa Aperçu

Le Portugal a créé, en 2012, un régime de citoyenneté par investissement, octroyant lesdits "golden visas" aux citoyens de pays tiers à l'Union Européenne qui réaliseraient l'une des activités d'investissement prévues dans le régime légal. Dans le cadre du programme Golden Visa, les citoyens non-européens doivent réaliser et maintenir, au moins l'une des activités d'investissement prévues dans le régime légal, dans le but d'obtenir un permis de résidence au Portugal.

Le programme Golden Visa offre des avantages directs et indirects aux investisseurs, notamment une exemption de visa pour voyager dans l'espace Schengen; une période particulièrement réduite de séjour requise au Portugal; une possibilité de regroupement familial; une possibilité d'obtenir la résidence permanente après 5 ans, d'acquérir la citoyenneté après 6 ans et la nationalité après 7 ans de permanence au Portugal sous le statut de golden visa.



Golden Visa

Activités d'investissement admissibles



IMMOBILIER

Achat de bien immobilier > 500.000€¹

OU

Achat et rehabilitation de bien immobilier

Acquisition et rénovation de propriété > 350.000€ - pour les biens construits il y a au moins 30 ans ou localisé dans une zone de réhabilitation urbaine¹



INVESTISSEMENT EN

CAPITAL Recherche et développement

≥ 350.000€ dans des activités de recherches scientifiques menées par des institutions publiques ou privées et intégrées au Système Scientifique et Technologique National

OU

Culturel

≥ 250.000€, qui sera investi dans le soutien à la production artistique, la sauvegarde ou l'entretien du patrimoine culturel national,



ACTIFS FINANCIERS

Capital risque et fonds de placement

≥ €350.000 pour l'acquisition de participations en fonds de capital de risque ou fonds de placement portugais et spécialisés dans la capitalisation d'entreprises

OU

Autres actifs financiers

≥1 million € dans tout autre type d'actif financier



CRÉATION D'EMPLOI

Création d'emploi

Création d'au moins 10 emplois

OU

Création d'entreprise et d'emploi

≥ **350.000€**¹ pour:

- a) la création d'une société au Portugal, associée à la création de 5 emplois
- renforcement du capital d'une société portugaise existante associé à la création ou maintien d'emplois existants

¹ L'investissement minimum peut être réduit de 20% dans certaines regions ³ Including the investment in the share capital of companies

² Assuietties à des conditions de

Constitution de Sociétés



La constitution de Société au Portugal est simple et permet aux professionnels étrangers hautement qualifiés de bénéficier d'un taux forfaitaire de 20% à titre d'Impôt sur le revenu des personnes physiques et du régime de participation exemption pour les entreprises, qui exclut l'imposition des gains/pertes en capital découlant de transferts onéreux d'actions et de dividendes, si: la société i) est titulaire d'un minimum de participation de 10% du capital social ou des droits de vote, ii) pendant une période ininterrompue de 12 mois, iii) n'est pas assujettie à un système de transparence fiscale au Portugal, et iv) est assujettie et non exemptée d'impôt sur les sociétés ou impôt équivalent.

D'autres avantages sont l'accès stratégique aux marchés et le vaste réseau <u>Traités de double imposition</u>.

Les entreprises autorisées à opérer dans le <u>Centre d'affaires</u> <u>international de Madère</u> peuvent bénéficier d'un taux d'imposition du revenu des sociétés de 5%, jusqu'en 2020, sur les revenus obtenus à l'étranger, tout en bénéficiant du régime d'exemption de participation (mentionné ci-dessus).

Optimisation fiscale

Le régime de Golden Visa est compatible avec le régime fiscal RNH. Cela peut permettre aux ressortissants de pays tiers non seulement d'obtenir un statut de résidence juridique au Portugal, mais aussi le bénéfice d'un régime fiscal favorable pour les revenus de source portugaise et d'un régime d'exemption accordé aux revenus de source non-portugaise.

L'investisseur peut également bénéficier du <u>régime</u> <u>d'exploration des établissements d'hébergement locaux</u> (qui offre des avantages en ce qui concerne l'imposition des revenus provenant de la location immobilière à court terme), pas d'impôt sur la fortune, pas de droits de succession en cas de succession par la mort ou des donations aux conjoints, descendants et ascendants, une vraie réceptivité à l'investissement étranger... et un climat méditerranéen très agréable dans un des pays européens les plus sûrs!





Lisbon

Praça do Marquês de Pombal, nº 16 – 5th (reception) & 6th floor 1250-163 Lisbon Portugal

Oporto

Rua Eng.º Ferreira Dias, nº 924, 4100-241 Oporto Portugal

GPS N 38 43 30 // W 9 08 56

T. + 351 21 591 52 20 F. + 351 21 591 52 44 www.rfflawyers contact@rfflawyers.com



